



## Beaucoup... de bruit pour rien ?!



*Énième chantier ? Cela laisse de marbre...  
... Et mieux vaut se prémunir des dégâts !*

### Sommaire

	<b>Communiqué / Résumé</b>	<i>page 2</i>
	<b>Compte-rendu</b>	<i>pages 3 à 10</i>
	<b>Annexe n°1 : déclaration liminaire</b>	<i>pages 11 à 13</i>
	<b>Annexe n°2 : les 30 chantiers de Douane 2030</b>	<i>pages 14 à 17</i>
	<b>Lexique</b>	<i>pages 18 et 19</i>

## Beaucoup... de bruit pour rien ?!

Pour le dernier groupe de travail de l'année, la « haute » administration s'est déplacée en nombre : 13 personnes dont 6 sous-directeurs et sous-directrices en sus du DG et de son adjoint !

 **Le menu était alléchant par son ambition :**

- l'attractivité de la Douane pour ses personnels ;
- la lutte contre la fraude avec un objectif renouvelé de démantèlement des réseaux ;
- placer la Douane en tant que 1<sup>re</sup> ligne de défense économique des entreprises.

 **Puis quand il s'est agi de passer de la théorie à la pratique, ça a calé !**

Déjà pour le nombre de chantiers : 30... qui comme par hasard reprend les deux derniers chiffres de *Douanes 2030*<sup>1</sup>.

Dans le détail (*disponible ci-après en annexe 2, pages 14 à 17*), on sent que les chantiers sont un peu artificiellement créés avec des mesures redondantes :

- aussi bien via leur répétition entre les différents items (par exemple l'interconnection avec des téléservices extérieurs) ;
- que par la mention de projets énoncés depuis des années et ici recyclés, par exemple :
  - la simplification des procédures annoncée à l'arrivée de l'ex-DG Isabelle Braun-Lemaire en 2019 !
  - ou encore l'énième mention des scanners mobiles de basse intensité (SMBI) qui pourtant sont moins efficaces que les scanners mobiles spéciaux (SMS) et souffrent d'une perte d'attractivité au niveau indemnitaire par rapport aux qualifications requises !

 **D'ailleurs, l'attractivité, c'est comme le dahu. On en parle, mais personne ne l'a vue !**

Aucune mesure n'est prévue en matière de carrière des personnels de terrain, car il n'y a pas d'enveloppe budgétaire et parce que cela relève d'après le DG de l'*interministériel*...

Tiens donc ! SOLIDAIRES répondra ici que le déficit commercial nécessite justement une détermination interministérielle de renforcement de la DGDDI par l'attractivité !

**C'est d'autant plus grave qu'au renforcement massif de l'effectif, la « haute » administration appréhende la lutte contre la fraude plutôt quasi uniquement par l'IA.**

**SOLIDAIRES ne le répétera jamais assez : la Douane est un métier manuel nécessitant des bras et des yeux pour regarder en direct les bagages, colis, cargaisons et moyens de transport. Pour être efficaces en la matière, il faut des dizaines de milliers d'humains en plus !**

**Et s'il s'agit de renforcer l'informatique, mieux vaut soutenir les TSI et programmeurs douaniers, plutôt que de recourir à des sociétés à but lucratif gavées d'argent public !**



*Énième chantier ? Cela laisse de marbre...  
... Et mieux vaut se prémunir des dégâts !*

<sup>1</sup> D'ailleurs si la Direction générale (DG) emploie volontiers le concept au singulier (*Douane 2030*), nous trouvons la conjugaison au pluriel (*Douanes 2030*) plus appropriée car correspondant :

- à la dénomination officielle de notre administration (la Direction générale des Douanes et Droits indirects) ;
- au code utilisé au quotidien par la grande majorité des collègue (le Code des douanes) .

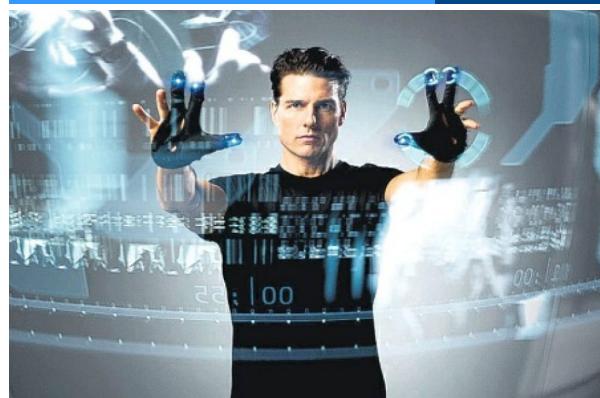


# **Compte-rendu**

**/**

# **Résumé**

# **des débats**



La grande manipulation ?

## Bienvenue dans le monde de *Minority report* !

### Introduction

Ce 18 décembre se tenait le second GT consacré au projet de Douane 2030.

### A) Participation

Celui-ci était présidé par le DG, F. Colas, accompagné G. Lorenzo (DG-A), F. Ployart (SG), N. Caron (chargé de mission), P. Lefèvre (délégation à la stratégie), C. Cohen (SD Réseau), C. Cléostrate (SD JCF), G. Vanderheyden (SD COMINT), P. Piquot (SD RH) et E. Maureil (adjointe chef RH1), T. Fiévet (SD FID), et G. Cecconi (SD FIN) et H. Guillemet (IS).

Côté OS siégeaient l'alliance CFDT-CFTC, SOLIDAIRE Douanes, l'USD-FO et l'alliance UNSA-CCC. La CGT a annoncé, via un message sur mercure, qu'elle boycottait ce GT.

### B) Liminaires et réponses du DG

**La déclaration liminaire de SOLIDAIRE Douanes** est annexée en suite de ce compte-rendu (pages 12 et 13).

**En réponse aux déclarations et propos liminaires** qui, en particulier déploraient, entre autres, le manque de données chiffrées sur les effectifs, les moyens matériels, le président a indiqué que les documents présentés lors de ce GT ne sont qu'une base et non un plan ficelé.

Il compte sur les échanges avec les OS lors des GT pour co-construire une copie aboutie qui définira une stratégie pour les 5 prochaines années et qui sera ensuite présentée aux autorités de tutelle. Il ne souhaite pas répéter l'erreur du Contrat d'Objectifs de ne pas associer les OS aux discussions.

**Selon le DG, l'année 2025 est une année charnière pour la Douane avec le retour de la guerre commerciale** avec des pays comme la Chine et les États-Unis et le rappel de ce que sont des droits de douane, l'explosion du narcotrafic ou encore l'irruption du e-commerce dans le débat public.

La Douane se retrouve en première ligne et est fortement attendue par la puissance publique et les autorités locales.

**Toujours selon le DG, cette réorganisation de la Douane face à ces enjeux ne signifie pas qu'il faille redouter des restructurations et des pertes d'emplois.**

Les outils envisagés (Intelligence Artificielle - IA) ou en cours de déploiement (drones...) n'auront pas vocation à remplacer les agents.

Il s'agit de rattraper le retard technologique que nous avons par rapport aux autres forces de sécurité.

Ces déploiements s'accompagneront de simplification dans les tâches de gestion, les procédures contentieuses sans oublier des investissements dans la transition énergétique (isolation des locaux..).

**Enfin le DG précise** qu'évidemment tous ces chantiers (30 !), ne se feront pas en un jour et s'étaleront, au moins, sur les 5 ans de ce projet.

Pour lui, ce plan a vocation à être présenté aux agents afin qu'ils puissent se l'approprier.

Le projet a évolué depuis sa première présentation aux OS le 7 février dernier et se présente désormais sous la forme de 3 grandes thématiques regroupant donc 30 chantiers.

*Pour que chacune et chacun puisse y voir plus clair, SOLIDAIRE les expose en annexe.*



# Point 1 : l'attractivité de la Douane et les conditions de travail



## A) Présentation DG

**La Douane doit faire face au défi de l'attractivité mais possède de nombreux atouts et des carrières diversifiées.** Une fois recrutés, les personnels doivent être fidélisés mais avec quels leviers ?



### 1°) Situation personnelle

**La question des transports, de la parentalité et du logement** peuvent aider à les fidéliser sous l'angle des conditions de travail.

Même si la Masse est une valeur sûre concernant le logement, les cités ne sont pas réparties sur tout le territoire et d'autres solutions devront être trouvées.



### 2°) Formation professionnelle

**La formation est un autre levier de fidélisation** (importance de l'ENDLR) en montrant aux agents qu'ils peuvent progresser dans leur carrière.

**Le recrutement devra lui aussi évoluer** devant les attentes des nouvelles générations et préparer « *le douanier de demain* ».

**Il faudra améliorer les mobilités internes et moderniser les lignes directrices de gestion (LDG).**

La future Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC) inclura un répertoire des métiers avec les compétences requises pour les exercer, ce qui aidera à mieux cibler les recrutements. Cela débouchera sur la création de nouvelles formations et un accroissement de la formation hors école.



### 3°) Sécurité bâtimentaire et sérénité des tâches de l'

**La sécurisation des agents de terrain et des bâtiments est aussi à l'ordre du jour de Douane 2030.** Parmi les autres chantiers figurent :

- l'habillement,
- l'allègement des tâches de gestion de l'encadrement
- ainsi que le développement d'une filière technologique permettant la mise en œuvre des nouveaux outils qui seront prochainement déployés (IA ou nouveaux smartphones par exemple).



### 4°) Outre-mer

**La DG s'engage désormais à inclure les territoires ultra-marins dans ses réflexions** à venir. Une réunion consacrée aux encadrants se tiendra au cours du 1er trimestre 2026.

La réforme actuelle de la DG a pour but de mieux servir le réseau.



### 5°) Prise en charge des déplacements

**Le sujet du Centre de service mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants (CSMR) a également été abordé.**

Une première bascule vient d'avoir lieu (DI Grand Est et Bretagne-Pays de Loire). Les équipes du CSMR sont très engagées et à ce stade il n'y a pas de dégradation du service rendu.

Il y a une réglementation très précise à respecter et des pratiques locales à faire coïncider. Florence Ployart précise que ce qui peut poser des difficultés sera ajusté.

**Calendrier de transfert de la gestion des frais de déplacement de chaque DI vers le CSMR de Metz**

Date de bascule	Directions
1 <sup>re</sup> bascule : 03/11/2025	DI Bretagne-Pays de Loire DI Grand Est
2 <sup>re</sup> bascule : 01/02/2026	DI Bourgogne-Franche-Comté (DI BFC) DI Normandie DI Nouvelle-Aquitaine (DI NA) DI Paris-Aéroports (DI PA)
3 <sup>re</sup> bascule : 01/05/2026	DI Hauts-de-France (DI HDF) DI Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Corse (DI PACA-C) CID DNSCE
4 <sup>re</sup> bascule : 01/09/2026	DI Auvergne-Rhône-Alpes (DI AuRA) DI Île-de-France (DI IDF) DI Occitanie



## B) Commentaires SOLIDAIRES

Pour SOLIDAIRES Douanes, ce premier point a amené de nombreuses remarques même si la densité et la diversité des sujets interrogent sur leur réelle faisabilité d'ici 2030 et s'apparente plutôt à un catalogue d'intentions.



### 1°) Aucune enveloppe budgétaire

Nous avons remarqué qu'il n'y a **aucune quantification en termes d'effectifs et de moyens qui seront alloués ou nécessaires à la bonne réalisation de ce point**

Certes, la DG présente un avant-projet et dépend de décisions politiques et budgétaires pour sa bonne réalisation, mais au moins quantifier un certain nombre de chantiers aurait permis de se projeter.



### 2°) Les impensés des autorités : le déroulement de carrière, le handicap et l'égalité

Il n'y a également aucune information sur les **rémunérations ou encore les promotions** dans ce projet et qui sont pourtant une des conditions de l'attractivité.

Second élément marquant absent : **aucune mention du handicap**. C'est étonnant, alors même que le plan d'actions douane sur le handicap est en cours de finalisation pour une mise en œuvre en 2026 !

Il faut que Douane 2030 :

- intègre tous les handicaps, visibles et invisibles,
- et donne aux encadrants et aux collectifs de travail les moyens d'accueillir correctement ces collègues tout en assurant leurs missions quotidiennes, sans oublier l'évolution de carrière des agents RQTH.

Intégrer le handicap dans le projet sera un signal fort pour contraindre les DI à mettre en œuvre le plan d'actions.

Il faudra aussi adapter les locaux ce qui est une obligation légale.

Autre élément manquant : **l'égalité femmes-hommes**.

Au-delà des grandes déclarations d'intention que l'on entend en Douane, aucune mesure concrète n'est inscrite dans le projet.

Rien.

Nada.



### 3°) La formation professionnelle

La formation est évidemment un élément clé mais il est **hors de question pour nous que la e-formation remplace le présentiel** (il est nécessaire que les e-formations donnent accès aux supports de cours sinon le bénéfice s'estompe rapidement).

C'est un complément utile mais la délocalisation en DR et DI est primordiale.

Il ne faut pas oublier que si le durcissement des conditions de **remboursement** avec le CSMR se confirme, la volonté de se former dans les écoles va fortement décroître.

**Il faut un meilleur ciblage des publics** (cf. la formation obligatoire GAMMA2).

La fermeture de l'école de Rouen nous coûte aujourd'hui en termes de capacités de formation. Nous l'avions dénoncé à l'époque, la logique budgétaire arguée alors par la « haute » administration n'était absolument pas pertinente et continue aujourd'hui à nous poser des problèmes !

Même si les **Concours Nationaux à Affectation Régionale** (CNAR) peuvent être une solution temporaire pour soulager des services, pour SOLIDAIRES le concours national reste primordial.



### 4°) L'habillement

Le sujet de l'habillement nous a permis de rappeler que :

- **l'applicatif Gestion des Commandes (GECO)** est mal conçu (aucun suivi des commandes possible),
- les réelles améliorations constatées ne masquent pas les problèmes récurrents de délais de livraison et la qualité insatisfaisante de certains effets.

Il reste toujours la question agaçante irritante des **gilets pare-balles féminins** à laquelle on se demande si l'État souhaite réellement y apporter une réponse.

Nous sommes également favorables à ce que le **carnet à points** soit généralisé à tous les OPCO.



## 5°) Le logement

*Le logement est un des 1<sup>ers</sup> éléments pour fidéliser les agents en sortie d'école ou lors d'une mutation.*

**La Masse doit voir son budget augmenté, pour ne serait-ce que pour faire face aux travaux actuels dans les cités. C'est pour cela que notre OS est favorable au doublement pérenne de la subvention de la DGDDI a minima.**

**Il faut continuer à prospecter dans les zones à forte tension immobilière (frontière suisse, DI AuRA, Bordeaux-Bayonne, Île-de-France...).**



## 6°) La technologie

*Le développement de la filière technologique est une nécessité compte-tenu des équipements qui arrivent dans les services (IA, drones, SMBI...).*

**Mais depuis des années la Douane ne recrute plus d'informaticiens-douaniers et préfère sous-traiter un très grand nombre de ses chantiers avec les résultats que l'on connaît :**

- le fiasco de Delta IE,
- Cap Gemini associée au ciblage des déclarations...

**Le recrutement de ces personnels venant du privé représente un coût exorbitant (notre demande de confirmation sur le coût d'un salarié de SOPRA qui serait équivalent à celui de 3 agents Paris spécial n'a pas reçu de réponse...).**

**Si ces développements technologiques entraînent des suppressions d'emplois et de structures SOLIDAIRES Douanes s'y opposera. Sans agents, la technologie ne suffira tout simplement pas.**



## 7°) Transition énergétique

*Pas de projet dans l'administration aujourd'hui sans son volet transition énergétique :*

- si cela concerne le bâimentaire, c'est positif,
- mais il est hors de question de céder au tout électrique, car faire 200 km pour auditer une société ou poursuivre des fraudeurs sur l'autoroute nécessite des moyens réellement adaptés.



## C) Compléments DG

En sus des interventions des OS, le DG et ses collaborateurs ont apporté des compléments.



### 1°) Sujets écartés « poliment » : carrière, handicap, transports

Le DG a indiqué que les sujets relevant de l'**interministériel** (rémunération, point d'indice, taux de promotions...) ne seraient pas abordés puisque n'étant pas à sa main. *Il faut mobiliser nos propres leviers en premier lieu.*

Il a pris note des remarques concernant le handicap et les transports.



### 2°) Sujets traités symboliquement : logement, procédures, habillement...

La **Masse** doit améliorer son offre mais, compte-tenu des besoins et des localisations des services, il faudra également trouver des solutions alternatives comme des réservations chez des bailleurs.

Concernant l'allègement des procédures, il y aura des verrous législatifs à faire sauter.

Les tâches de gestion font actuellement l'objet d'une mission d'audit de l'Inspection des Services.

Le **carnet à points** a bien vocation à intégrer la branche AG-CO en 2027 (GECO sera remplacé par un autre prestataire à ce moment-là).

La **sécurisation bâimentaire** nécessitera de lourds investissements (et du temps).



### 3°) Sujet martelé : la technologie et le numérique !

Les métiers douaniers deviennent de plus en plus **techniques** avec, pour preuve, le déploiement des Scanners Mobiles à Basse Intensité (**SMBI**) qui requièrent la formation de Personnes Compétentes en Radiologie (PCR) et la certification CAMARI.

Ces montées en compétences technologiques toucheront également les **TSI**, les agents de la **DNSCE** et du **CID**.

Le chantier de l'**IA** concertera, outre celle dédiée au nouveau Code des Douanes, celle consacrée au scan des frets express et postal. Elle sera achetée sur étagère et entraînée par la Douane pour nos propres besoins. Il n'est pas question de créer une nouvelle IA.



## Point 2 : reprendre l'avantage contre les fraudeurs et les criminels



### A) Présentation DG

Il faut combler le retard pris par rapport aux fraudeurs. Il faut **passer d'une logique fondée uniquement sur des saisies à une capacité renforcée de démantèlement de réseaux grâce à une capacité renforcée d'investigation**.

Une réflexion va avoir lieu sur la place de la fonction **migratoire** en douane car elle consomme de plus en plus de temps opérationnel au détriment de la Lutte contre la fraude (LCF).

Une attention particulière sera portée sur la douane en mer : il faut développer nos **capacités d'intervention en haute mer**.

De nouveaux outils de détection non intrusifs vont être déployés : l'idée est de mettre en relation cette gamme de moyens avec le type de fraude qu'on cherche à traquer.

La DG veut poursuivre l'effort engagé de **simplification des procédures contentieuses** avec en toile de fond l'enjeu de l'**anonymisation**.

La multiplication des outils de **ciblage**, leur articulation entre le niveau national et local, l'accès aux bases de données des logisticiens (art. 67 sexies), la gestion des hits LAPI uniquement douaniers (à compter de février 2026) vont entraîner de profondes modifications dans le travail des douaniers.



### B) Commentaires SOLIDAIRES



#### 1°) L'impensé des autorités : la Garde-côtes dans la majorité des Outre-mers.

*Sur ces chantiers, SOLIDAIRES Douanes a rappelé que la France dispose de la seconde Zone Économique Exclusive (ZEE) au monde et que nous n'avions pas de moyens aéromaritimes dans le Pacifique et l'Océan Indien (Polynésie Française, Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie).*



#### 2°) Sur le reste des sujets : nous sommes dubitatifs sur la réalité de l'effort (moyens mis en œuvre, calendrier...) !

*En termes d'équipements, il faut définitivement régler les problématiques de sécurité pour le transport de matériels dans les véhicules de service (grille, transport du HK...). De même qu'il faut définitivement régler la problématique du gilet pare-balles féminin.*

*Le 100 % scannage (« scanning »), même avec l'aide de l'IA, nous semble être une douce utopie.*

*L'accès aux données des opérateurs et logisticiens dans le cadre de l'article 67 sexies va se traduire par des masses de données à traiter.*

*Qui et comment va-t-on assurer le tri, l'analyse et le ciblage ? Les Cellules régionales de programmation des contrôles (CRPC) seront-elles en charge de cette mission ?*

*Là encore se pose la question des effectifs qu'il sera possible d'obtenir...*

*Il en va de même pour les Services régionaux d'enquête (SRE) qui seront la tête de gondole des futures équipes d'investigation régionales sachant que même eux voient leurs effectifs fondre.*

*Nous avons fait une incise sur la sécurité des agents OPCO en contrôle dans le cadre des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) et des Groupes de Lutte Anti-Trafics (GLAT) : il n'est pas acceptable que les OPCO ne soient pas équipés de matériels de protection récents (cf. gilets pare-balles), cela engage la responsabilité de l'employeur.*

*Compte-tenu des verrous législatifs existants, la simplification des procédures s'annonce comme un casse-tête. Or il deviendra compliqué, si davantage de moyens de ciblage amène plus de contentieux, de continuer à passer autant de temps sur une procédure pour un colis Shein et un conteneur.*

*Le chantier de l'anonymisation doit être poursuivi et généralisé en SU comme en OPCO.*

*Pour la mission migratoire : nous sommes très dubitatifs concernant le système de la réserve opérationnelle.*

*La mission migratoire est chronophage, mais a pu sauver des brigades par le passé.*

*Elle nécessite des effectifs en nombre suffisant, d'autant que le DG déclare que nous devons nous approprier pleinement la mission.*



## Point 3 : assurer un rôle de 1<sup>re</sup> ligne de défense économique



### A) Présentation DG

Depuis 30 ans, on était dans une dynamique de **mondialisation heureuse**, on voit que c'est l'inverse qui est en train de se produire, avec un contexte de guerre économique exacerbée. Les notions de protection économique, de souveraineté économique, de défense économique avaient été oubliées.

Il faut **anticiper les conséquences de la réforme de l'Union Douanière** : Autorité Européenne (2026) et arrivée d'un DATA-hub (2028-2030).

Nos modalités de dédouanement doivent être aussi modernes que possible et proposer aux agents un environnement numérique adapté. Pour le DG, ces évolutions européennes doivent être anticipées dès à présent ; il ne faut pas répéter les erreurs commises avec Delta IE...

Il a été rappelé que les éventuels gains de productivité seraient déployés sur le contrôle.



### B) Commentaires SOLIDAIRES



#### 1°) Les moyens : renforcer les PAE !

*Nous avons rappelé le rôle fondamental joué par les PAE dans le conseil et l'accompagnement personnalisé des entreprises. Ils travaillent déjà sur la sécurité économique.*

*Les formulations employées dans le projet laissent entendre que l'action des PAE se limite à un conseil de « premier niveau ».*

*À croire que la DG méconnaît l'expertise apportée par les Cellules Conseil aux Entreprises (CCE) !*

*A croire également que les PAE n'aident pas les opérateurs à anticiper les évolutions réglementaires !*

*C'est oublier les webinaires, réunions Douane-entreprises sur DELTA IE, le MACF, le règlement déforestation...*

Le DG indique qu'il s'agit seulement d'un problème de formulation.

*SOLIDAIRES constate que le souhait du DG annoncé en février de renforcer les PAE n'est plus aussi apparent dans le projet actuel.*

*Au passage, sur le retard pris par DELTA IE, après avoir entendu de la part du DG ou de certains DI que la raison réside dans le Brexit qui a monopolisé nos moyens, SOLIDAIRES rappelle que le flop vient du manque de stratégie.*

*S'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016, le code des douanes de l'Union a été adopté le 9 octobre 2013. Nous savions à cette date que la dématérialisation complète devait intervenir pour le 31 décembre 2025.*

*Le référendum britannique sur le Brexit date quant à lui de juin 2016. Au lieu de s'égarer dans le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), la DGDDI aurait mieux fait de concentrer ses forces sur les exigences communautaires !*



#### 2°) Les réglementations sectorielles : on voit le résultat des démantèlements !

*Concernant les réglementations sectorielles (tabac, viticulture...), il faut rappeler que la Douane a détruit le réseau de la garantie des métaux précieux il y a des années et que l'on demande maintenant aux pôles contributions indirectes (CI) de relancer les contrôles.*

*Encore une preuve d'une absence de stratégie à long terme dans notre administration.*

*La viticulture fait l'objet actuellement de nombreuses restructurations (cf. la fermeture de Blaye).*

*Il serait temps d'arrêter avant de parler de rôle que le réseau peut jouer en tant qu'acteur LCF et de défense des intérêts économiques français.*

*Et abandonner un secteur en crise, ça, c'est de l'accompagnement !*

*Des annonces sur l'évolution du réseau comptable en Douane ont été faites à Bercy en octobre.*

*On parle d'une seule RI, de 3-4 structures ou de RI spécialisées. La poursuite d'un démantèlement sur 20 ans !*

*Les collègues de ces services, certains sont poly-restructurés, attendent des informations claires, précises et fiables.*



### C) Compléments DG

Parmi les réponses données par le DG, on peut noter que le maintien d'un réseau comptable en Douane est soutenu. Un schéma directeur sera présenté courant 2026 sans que l'on sache encore quelle forme prendra ce futur réseau ni le nombre de Recettes interrégionales (RI) maintenues.



## Point 4 : calendrier du projet



### A) Présentation DG

**30 chantiers sont à mettre en œuvre dans le cadre de Douane 2030.** La DG travaille sur une documentation plus précise des chantiers (actions, jalons...) et devrait en faire une présentation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

**Quelles actions seront priorisées en 2026 ?** Si le budget voté dans sa forme actuelle, sont prévus les travaux :

- à l'ENDLR (prévus sur 20 ans),
- Mayotte,
- la sécurisation des sites sensibles,
- les travaux informatiques à la DNRED,
- l'aéro-maritime (achat des 2 patrouilleurs côtiers de 30 m),
- les scanners tomographes,
- le scanner fixe à Marseille,
- ainsi que certaines applications mobiles (comme TRANSACTION).

**Si des choix doivent être opérés,** seront priorisés :

- Mayotte,
- la sécurisation des sites sensibles (3 M€ au PLF 2026),
- ainsi que le développement des applications mobiles.



### B) Commentaires SOLIDAIRES

*La fiche ici présentée par la DG est la plus succincte des différents documents de travail.*

*Pour rappel : la fixation de dates et d'échéances est un élément fondamental d'appréciation de la réalité des différentes annonces !*

*Or l'opacité gouvernementale dans la réalisation du projet de loi de Finances est manifeste !*

*Elle entraîne de nombreux flous, ce qui nous permet d'émettre de forts doutes sur la concrétisation de nombre de projets, a fortiori dans les délais annoncés.*



### En guise de conclusion (provisoire)

**La volonté de co-construire ce projet avec les OS de la part du DG peut sembler sincère.**

**Mais des DG qui voulaient le bien de la Douane et qui ont finalement taillé à la hache dans les effectifs, les structures et les missions, on en connaît un certain nombre.** On va donc se garder d'applaudir à tout rompre.

**Le nombre de chantiers annoncés, qui s'apparente à un vaste catalogue d'intentions, va nécessiter un énorme travail de mise en œuvre sans oublier qu'un certain nombre de mesures qui touchent par exemple à l'attractivité (rémunération), aux effectifs ou aux équipements vont dépendre *in fine* de décisions politiques ultérieures ; cela qui constitue un gros point de fragilité.**

**Il est hors de question pour nous de céder au mirage du tout technologique au détriment de l'humain.**

**Sans cela, ce projet Douane 2030 ne restera qu'une vaste chimère vide de sens.**

**Sans oublier qu'entre-temps, les adaptations du réseau peuvent encore se traduire par de nouvelles suppressions, fusions ou restructurations** (cf. les RI ou la réorganisation en cours de la DG).



**La délégation SOLIDAIRES Douanes est représentée par (dans l'ordre alphabétique) :**  
Caroline Cammal, Renaud Goyatton, Guillaume Quéromès.  
**Pour davantage d'information, les contacter.**



# **Annexe n°1 :**

## **Déclaration liminaire**

**SOLIDAIRES Douanes**  
**du 07/11/2025**

**résumant les documents  
et posant les enjeux**



## Douane 2030, Bienvenue dans le monde de « *Minority report* » !

Monsieur le Président,



*La grande manipulation ?!*

« *Il faut que l'on rêve un peu, que l'on s'autorise à penser à des choses idéales et à se donner de l'ambition* ». **C'est par ces mots pleins d'optimisme que vous aviez répondu à notre scepticisme** suite à la présentation de votre projet Douane 2030 le 7 février dernier.

**Au premier abord, à la réception des documents**, nous avons pensé que la demande de SOLIDAIRES de placer le chantier RH en première priorité avait été entendue. Nous avons malheureusement très vite déchanté.

**Vous voulez renforcer l'attractivité de la douane et améliorer les conditions de travail des agents. Force est de constater qu'à aucun moment vous ne mettez en place une politique volontariste RH du point de vue :**

- des effectifs,
- de la rémunération,
- des promotions,
- de l'égalité femme/homme
- et de l'inclusion en matière de handicap.

Avouez qu'il va être compliqué de fidéliser les agents dans ces conditions. Par ailleurs, comment se rendre attractif vis-à-vis des personnes extérieures sans évoquer ces sujets ?

**SOLIDAIRES vous alerte depuis longtemps sur l'inégalité de traitement que subissent nos collègues ultra-marins.** Nous notons que vous reconnaissiez la nécessité désormais de les associer pleinement aux réformes structurelles et matérielles qui les concernent.

Espérons que cela ne sera pas une vaine promesse.

**Limiter l'amélioration des conditions de travail à de simples questions matérielles nous paraît restrictif si on n'englobe pas :**

- les effectifs,
- la rémunération,
- sans oublier l'organisation du travail.

De cela, pas un traître mot dans les documents de travail !

**À la lecture des documents, nous constatons que Douane 2030 se résume majoritairement à une accumulation d'outils technologiques, mais oublie l'outil principal : le douanier !**

**Qu'importe l'IA, les drones, les scanners, le LAPI, les navires, l'écran de veille unique, si les yeux et les bras manquent pour contrôler et constater les fraudes.** Le mode prédictif n'a jamais ouvert les colis ou intercepté les moyens de transport.

Et il ne suffit pas d'organiser une opération de communication sur une journée à Roissy ciblant Shein si le reste de l'année la douane est incapable de faire face aux flux croissants qui débarquent sur le territoire national !

**S'agissant du rôle de défense économique, si vous n'armez pas les Pôles d'action économique (PAE) en effectifs comme vous l'aviez annoncé lors de la première réunion, autant vous le dire tout de suite, la défaite est assurée.**

Vous avez par ailleurs une vision très restrictive de l'accompagnement et de l'expertise réalisés par les PAE et le Service Grands Comptes (SGC) : nous vous certifions que leur rôle va bien au-delà d'un « *conseil de premier niveau* ».

Mais nous en reparlerons.

**Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les Recettes interrégionales (RI).**

Menacées de restructuration et de fermeture depuis des années, les agents sont à bout. Pour eux, parler de leurs conditions de travail relève presque de l'insulte ou du mépris.

La réunion du mois d'octobre à Bercy dessine des pistes d'évolution : qu'importe qu'il ne reste qu'une RI, trois ou quatre structures ou qu'elles soient spécialisées, le futur s'avère bien sombre pour ces agents.

**Une question nous brûle les lèvres : dans le contexte budgétaire que nous connaissons, aurez-vous seulement les moyens de vos ambitions ?**

**Nous espérons que tous ces chantiers ne se résumeront pas au final à « *Beaucoup de bruit pour rien* ».**

La délégation SOLIDAIRES Douanes,  
le jeudi 18 décembre 2025



# **Annexe n°2 :**

## **Les 30 chantiers de la « haute » administration pour *Douane 2030***



## Annexe n°2 : les 30 chantiers de Douane 2030 (début)

Thèmes	Items	Chantiers opérationnels
	<b>A. Renforcer l'attractivité et la fidélisation</b>	<p><b>Chantier n°1</b>  <u>Dynamiser les recrutements :</u>  - en modernisant les concours (calendriers, communication, épreuves),  - en développant les concours nationaux à affectation régionale,  - en poursuivant la professionnalisation de la fonction recrutement,  - en diversifiant les profils recrutés pour couvrir les besoins émergents  - et en favorisant l'ouverture en direction des jeunes publics, notamment en développant l'alternance et les stages.</p> <p><u>Rénover l'école de La Rochelle</u> pour accroître sa capacité d'accueil,  <u>élargir l'offre de formation et développer les formations continues hors école.</u></p> <p><b>Chantier n°2 :</b>  Développer une démarche de fidélisation et <u>améliorer la qualité de vie au travail</u> :  - améliorer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement personnalisé des agents,  - maintenir un haut niveau de formation continue,  - accompagner et faciliter les mobilités internes.</p> <p><u>Accroître l'offre de logements</u> abordables proposés par la Masse des douanes, le ministère, et les bailleurs sociaux dans les zones tendues ou frontalières.</p> <p><b>Chantier n°3 :</b>  Renforcer et valoriser la chaîne de commandement dans la branche de la surveillance et dans la branche des opérations commerciales pour soutenir l'activité opérationnelle des agents, tout en simplifiant les tâches de gestion.</p>
<b>I – Renforcer l'attractivité de la douane et améliorer les conditions de travail des agents</b>	<b>B. Améliorer les conditions de travail</b>	<p><b>Chantier n°4 :</b>  <u>Appliquer systématiquement aux services d'outre-mer les mêmes standards qu'aux services hexagonaux</u>,  - notamment en matière d'équipement et de formation,  - en les associant aux projets et expérimentations afin d'adapter le cas échéant les doctrines au contexte local.</p> <p><b>Chantier n°5 :</b>  <u>Garantir la sécurité des agents sur le terrain</u>, dans la branche de la surveillance comme dans la branche des opérations commerciales, <u>en adaptant leur équipement aux nouvelles menaces</u>.  <u>Définir un standard de sécurité bâtimentaire</u> permettant d'assurer la protection des personnes, des installations et des marchandises ou valeurs qui y sont conservées, y compris s'agissant des locaux mis à disposition de la douane dans les gares, ports et aéroports.</p> <p><b>Chantier n°6 :</b>  <u>Livrer les effets d'habillement en moins d'1 mois dans l'Hexagone et 3 mois en outre-mer</u>,  - avec un suivi des livraisons, pour les agents de la surveillance et des OPCO-CI  - en prévoyant la possibilité pour l'ensemble des agents de commander les effets du vestiaire OPCO-CI par le carnet à points.</p> <p><b>Chantier n°7 :</b>  <u>Faciliter la prise en main du nouveau code des douanes par tous les agents</u>,  - en prévoyant la mise à jour de la documentation, des instructions, des applicatifs,  - en organisant la formation des agents et en proposant un assistant conversationnel spécialisé.</p> <p><b>Chantier n°8 :</b>  <u>Intensifier à tous les niveaux les actions visant à la transition écologique des services</u>, source d'une meilleure qualité de vie au travail :  - rénovation thermique des bâtiments,  - verdissement du parc automobile,  - réduction des impacts environnementaux et des émissions de gaz à effet de serre.</p>
	<b>C. Promouvoir l'innovation et la technologie pour tous</b>	<p><b>Chantier n°9 :</b>  <u>Structurer une véritable filière scientifique et technique douanière</u>, en définissant :  - des métiers,  - des modalités de recrutement  - et des parcours de carrière adaptés.</p> <p><b>Chantier n°10 :</b>  <u>Réduire les saisies multiples et redondantes</u> des agents dans les applications métier dans un objectif de : dites-le nous une fois ;  <u>et déployer des outils d'aide à la rédaction</u> des procédures et d'aide à la décision communs à tous les douaniers, connectés aux applications existantes et accessibles en mobilité.  <u>Doter en smartphone</u> les agents qui en ont besoin pour réaliser leurs missions et <u>développer de nouvelles applications mobiles</u> (outil de traduction, accès aux fichiers...).  <u>Accompagner, soutenir et faciliter toutes les innovations locales</u> qui contribuent à simplifier le quotidien des agents, sur le modèle du prix Jules Verne.</p> <p><b>Chantier n°11 :</b>  <u>Permettre un accès démultiplié aux bases de données douanières</u> par le biais de la plateforme data au profit de tous les métiers.  <u>Mettre à disposition des agents un outil d'IA générative interne et sécurisé</u> permettant de tirer le meilleur parti de la documentation douanière (production de synthèses, aide à la réponse aux questions des usagers, etc.), aider à la rédaction de compte-rendus et l'automatisation de certaines tâches (contrôles de cohérence, aide à la rédaction de procédures) et former les agents à cet outil.</p>



## Annexe n°2 : les 30 chantiers de Douane 2030 (suite)

Thèmes	Items	Chantiers opérationnels
II – Reprendre l'avantage sur les fraudeurs et les criminels	<b>A. Assurer la montée en gamme des moyens d'action et de contrôle</b>  <b>B. Optimiser la mission de contrôle et de surveillance des flux migratoires</b>	<p><b>Chantier n°12 :</b></p> <p><u>Définir un standard de la brigade des douanes de 2030 garantissant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un haut niveau d'équipements de protection individuelle ;</li> <li>- des matériels de sécurisation des dispositifs de contrôles (herses, détecteurs de balises et de traceurs [« airtags »], caméras piétons...)</li> <li>- des véhicules douaniers adaptés, y compris banalisés, pour les interventions ;</li> <li>- l'utilisation de drones et des capacités d'observation discrète (caméras de surveillance furtive...) pour détecter des trafics ;</li> <li>- la prise en compte des résultats des expérimentations en cours (notamment les groupes opérationnels de soutien tactique).</li> </ul>
		<p><b>Chantier n°13 :</b></p> <p><u>Faire évoluer le modèle de la douane en mer en mobilisant les leviers suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre la modernisation des moyens aéromaritimes et prévoir des moyens d'interception adéquats ;</li> <li>- créer un outil de stockage et d'analyse de données maritimes partagé entre la DNGCD et la DNRED, et connecté aux outils d'analyse des autres administrations maritimes ;</li> <li>- renforcer les capacités de détection embarquées sur les navires et les aéronefs de la douane ;</li> <li>- déployer des outils de télécommunication, de connexion et des systèmes d'information adaptés aux conditions d'exercice opérationnel des agents ;</li> <li>- développer les capacités d'intervention ciblée en haute mer.</li> </ul>
		<p><b>Chantier n°14 :</b></p> <p><u>Enclencher le déploiement partout où cela est nécessaire d'une gamme complète de scanners et d'outils de détection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier pour chaque site des matériels adaptés à la nature des flux et des mécanismes de fraude : <ul style="list-style-type: none"> <li>- scanners fixes grand gabarit (pour les conteneurs et palettes),</li> <li>- scanners mobiles</li> <li>- grand gabarit (camions scanners mobiles spéciaux [SMS]),</li> <li>- scanners mobiles basse intensité (pour le <i>rip off</i> maritime et le terrestre),</li> <li>- scanners fixes petits gabarit (pour les bagages ou colis),</li> <li>- scanners portatifs et autres outils de détection non intrusive (détecteurs de balises et de tags) ;</li> </ul> </li> <li>- élargir la démarche de 100 % scannage [« scanning »] du fret express et postal qui intègre l'utilisation d'un algorithme douanier de détection de stupéfiants et d'autres marchandises illicites ;</li> <li>- constituer une bibliothèque centralisée des images des scanners douaniers associée à des outils d'analyse afin d'exploiter et de partager les images des scanners douaniers au profit des agents de contrôle.</li> </ul>
		<p><b>Chantier n°15 :</b></p> <p><u>Simplifier les procédures contentieuses, mettre en place des procédures adaptées à la massification et à l'atomisation des flux e-commerce et élargir les possibilités d'anonymisation.</u></p>
		<p><b>Chantier n°16 :</b></p> <p><u>Installer 20 nouveaux LAPI par an jusqu'en 2030, y compris mobiles, et faire évoluer les implantations actuelles dans un dispositif où la douane ne traite que ses propres hits, s'interconnecter aux réseaux de collectivités locales et de partenaires privés identifiés et développer les capacités d'exploitation des données LAPI à des fins d'orientation des contrôles.</u></p>
		<p><b>Chantier n°17 :</b></p> <p><u>Définir un nouveau régime d'accès aux données des opérateurs de transport et de logistique et des sociétés d'autoroute, dans une logique d'opérateurs assujettis, et organiser le traitement de ces données par la douane.</u></p>
		<p><b>Chantier n°18 :</b></p> <p><u>Renforcer l'organisation et l'animation de la communauté du ciblage, ainsi que son outillage.</u></p>
		<p><b>Chantier n°19 :</b></p> <p><u>Répondre au besoin de lutte contre la criminalité organisée à dimension territoriale, en consolidant les ressources d'investigation existantes au niveau régional.</u></p>
		<p><b>Chantier n°20 :</b></p> <p><u>Au niveau national, renforcer la coordination et les synergies entre la DNRED, le SARC et l'ONAF, dans une logique de chef de filat de la fonction investigation et ciblage en douane.</u></p>
		<p><b>Chantier n°21 :</b></p> <p><u>Utiliser tous les leviers pour diminuer la charge liée à la tenue des points de passage frontalier (PPF), par exemple en mobilisant des réservistes, et harmoniser les protocoles locaux relatifs au délai de préavis minimal en encadrant plus strictement les dérogations.</u></p>



## Annexe n°2 : les 30 chantiers de Douane 2030 (fin)

Thèmes	Items	Chantiers opérationnels
	<b>A. Préparer l'arrivée de la future Autorité douanière européenne et construire le dédouanement de demain</b>	<p><b>Chantier n°22 :</b>  <u>Supprimer toutes les procédures papier en frontière</u>, en dématérialisant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les derniers contrôles documentaires non encore traités dans le guichet unique (armes à feu, biens à double usage et produits chimiques) ;</li> <li>- le dédouanement des particuliers en frontière terrestre, gare, port, aéroport (DéclareDouane) ;</li> <li>- le dédouanement des véhicules (846A), les déménagements, les carnets ATA ;</li> <li>- le traitement des documents à la frontière suisse (transit et ECS).</li> </ul> <p><b>Chantier n°23 :</b>  <u>Améliorer l'environnement numérique de travail</u> des agents de bureau de douane, en proposant un <u>écran de veille unique</u> remplaçant les multiples écrans de veille propres à chaque applicatif (ICS2, ANTES, DELTA import, export, H7, transit...).</p> <p><b>Chantier n°24 :</b>  <u>Mettre en place un compte opérateur</u> permettant à l'entreprise et au douanier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consulter l'ensemble des opérations douanières effectuées, des agréments et des autorisations ;</li> <li>- les contrôles et procédures contentieuses passés et en cours ;</li> <li>- accéder à l'ensemble des notes aux opérateurs publiées par la douane.</li> </ul> <p><b>Chantier n°25 :</b>  <u>Préparer l'évolution du dédouanement</u> à l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en favorisant l'attractivité de la France en matière de dédouanement</li> <li>- et en consolidant la qualité de la relation de la douane avec les opérateurs,</li> <li>- tout en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'évolution des flux commerciaux internationaux et du poids grandissant des réglementations sectorielles à contrôler,</li> <li>- ainsi que des transformations induites par la réforme de l'Union douanière.</li> </ul> </li> </ul>
<b>III – Assurer un rôle de 1<sup>re</sup> ligne de défense économique</b>	<b>B. Accompagner et contrôler les entreprises pour la mise en œuvre des réglementations à fort impact économique et/ou industriel</b>	<p><b>Chantier n°26 :</b>  <u>Structurer une offre d'accompagnement et un dispositif de contrôle des opérateurs</u> sur les réglementations sectorielles à fort impact économique ou industriel (MACF, déforestation importée, etc.).</p> <p><u>Pour les agents, proposer les formations et outils nécessaires à l'accompagnement.</u></p> <p><b>Chantier n°27 :</b>  <u>Mettre en place une stratégie explicite de priorisation nationale des contrôles sectoriels</u>, discutée au sein d'une gouvernance interministérielle structurée.</p> <p><b>Chantier n°28 :</b>  <u>Organiser au niveau national et régional la production régulière ou à la demande d'analyses</u> des flux commerciaux et logistiques à partir des données de la douane, pour l'information, dans un enjeu de souveraineté économique et industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des pouvoirs publics (ministres, directions de Bercy et préfets)</li> <li>- et des opérateurs économiques (grandes entreprises, fédérations, gestionnaires de ports et aéroports).</li> </ul> <p><u>Clarifier le cadre juridique applicable à la communication des données.</u></p> <p><u>Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs économiques locaux</u> en matière de sécurité économique et la coopération locale et nationale avec les services en charge de la sécurité économique, en contribuant à l'analyse des vulnérabilités logistiques et d'approvisionnement des entreprises françaises.</p>
	<b>C. Positionner les missions fiscales dans un rôle de régulations sectorielles</b>	<p><b>Chantier n°29 :</b>  <u>Affirmer le rôle de la douane comme régulateur</u> de secteurs économiques spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en structurant l'accompagnement de la filière vitivinicole (simplification des procédures nouveaux produits et nouvelle modalités de vente),</li> <li>- en s'adaptant aux nouveaux enjeux de la vente du tabac,</li> <li>- en consolidant le rôle de la douane en matière de contrôle des produits énergétiques</li> <li>- et en modernisant le suivi des opérateurs du commerce des métaux précieux.</li> </ul>
	<b>D. Moderniser la chaîne et le réseau comptables</b>	<p><b>Chantier n°30 :</b>  <u>Tracer des perspectives pour le réseau comptable</u> de la douane,</p> <p><u>faire disparaître le papier</u> dans la chaîne comptable par la construction d'une brique applicative entre les applications d'assiette et le système d'information (SI) comptable</p> <p><u>et faciliter la prise en charge de proximité</u> des pénalités transactionnelles, sommes, titres et valeurs.</p>



# Lexique

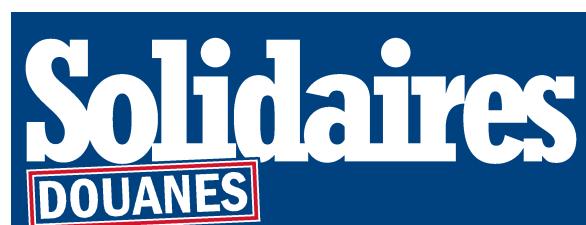
Sigle / Expression	Signification
AGCO ou OPCO-AG	Branche <i>Opérations commerciales et Administration générale</i> de la DGDDI.
ATA	<i>Admission temporaire / Temporary Admission.</i>
AuRA	Région <i>Auvergne-Rhône-Alpes.</i>
CAMARI	<i>Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle.</i>
CFDT	<i>Confédération française démocratique du travail.</i>
CFTC	<i>Confédération française des travailleurs chrétiens.</i>
CGC	<i>Confédération générale des cadres.</i>
CGT	<i>Confédération générale du travail.</i>
CI	<i>Contributions indirectes.</i>
CID	<i>Centre informatique douanier</i> , basé à Osny (95).
COMINT	<i>Commerce international.</i>
CSMR	<p><i>Centre de services mobilité et délivrance des renseignements tarifaires contraignants.</i>            Service national implanté à Metz en 2011, successivement dénommé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STPL : service taxe poids lourds ;</li> <li>- SNDFR : service national douanier de fiscalité routière ;</li> <li>- SND2R : service national douanier de remboursement et de délivrance des renseignements tarifaires contraignants ;</li> <li>- et désormais CSMR.</li> </ul>
Delta IE	<i>Téléservice Dédouanement en ligne par traitement automatisé Import/Export</i>
DG	<p><i>Directeur général</i>            ou <i>Direction générale</i>, anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université),            depuis 2008 à Montreuil (Seine-Saint-Denis, arrondissement de Bobigny)</p>
DG-A	<i>Directeur général adjoint</i>
DGDDI	<i>Direction générale des Douanes et Droits indirects</i>
DGFiP	<i>Direction générale des Finances publiques</i>
DI	<i>Direction interrégionale</i>
DNGCD	<i>Direction nationale garde-côtes des Douanes</i>
DNRED	<i>Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.</i> Son siège est à Ivry-sur-Seine (94).
DNRFP	<p><i>Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle.</i>            Son siège est à Tourcoing, dans le département du Nord (59)</p>
DNSCE	<i>Direction nationale des Statistiques du Commerce extérieur</i> , basée à Toulouse (31)
DR	<i>Direction régionale</i>
ECS	<i>Système de contrôle des exportations</i> (SCE), aussi connu sous sa désignation anglaise <i>Export Control System</i>
ENDLR	<i>Ecole nationale des douanes de La Rochelle.</i> Issue de la fusion/absorption de l'Ecole nationale des douanes de Rouen (ENDR) par l'Ecole des brigades des douanes (ENBD) de la Rochelle.
FID	<i>Fiscalité douanière</i>
FIN	<i>Finances et achats</i>
GT	<i>Groupe de travail</i>
IA	<i>Intelligence artificielle</i>
ICS	<i>Système de contrôle des importations</i> (SCI), aussi connu sous sa désignation anglaise <i>Import Control System</i>
IS	<i>Inspection des services</i>
JCF	<i>Affaires juridiques et lutte contre la fraude</i>
LAPI	<i>Lecture automatisée de plaques d'immatriculation / Lecteur automatique de plaques d'immatriculation</i>
LCF	<i>Lutte contre la fraude</i>
LDG	<i>Lignes directrices de gestion</i>
MACF	<i>Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières</i>
ONAF	<i>Office national anti-fraude.</i> Anciennement dénommé <i>Service national de la Douane judiciaire</i> (SNDJ) puis <i>Service d'enquêtes judiciaires des Finances</i> (SEJF). Son siège est à Ivry-sur-Seine (94).
OS	<i>Organisation syndicale.</i> Autre dénomination pour qualifier un <i>syndicat</i> , ici de <i>salariés</i>
PLF	<i>Projet de loi de finances</i>
R (SD R)	<i>(Sous-direction) Réseau</i>
RH	<i>Ressources humaines</i>
RH1	1 <sup>er</sup> bureau de la SD-RH. Sa dénomination est <i>Expertise statutaire, dialogue social et déontologie, discipline.</i>
Rip off	Récupération à l'arraché de produits frauduleux situés juste derrière les portes du conteneur, avant son départ du port. L'expression anglaise <i>Rip off</i> peut être traduite en français par « <i>arraché</i> »
RQTH	<i>Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé</i>
SARC	<i>Service d'analyse de risque et de ciblage.</i> Son siège est à Paris (75).
SD	<i>Sous-direction ou Sous-directrice/Sous-directeur</i>
SD RH	<i>Sous-direction aux ressources humaines et relations sociales</i>
SG	<i>Secrétaire générale</i> ou <i>Secrétariat général</i>
SMBI	<i>Scanner mobile de basse intensité.</i> Camionnette intégrant à l'arrière du véhicule un scanner pour radiographier des conteneurs et véhicules.
SU / SURV	<i>Branche Surveillance de la DGDDI.</i>
TMF	<p><i>Transfert/abandon des missions fiscales.</i>            Transfert/abandon programmé de la quasi totalité des taxes collectées par la DGDDI vers la DGFiP, avec pertes d'emplois à la DGDDI et sans renforcement pour autant d'emplois à la DGFiP.            Transfert validé syndicalement via un accord signé le 04/04/2022 par la CFDT, la CFTC, la CGT, l'USD-FO, l'UNSA, la CGC avec la DG. Seul SOLIDAIRE refusa de signer cet accord.</p>
TSI	<i>Technicien des Systèmes d'information</i>
UNSA	<i>Union nationale des syndicats autonomes</i>
USD-FO	<i>Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière</i> (composée du <i>Syndicat National des Cadres des Douanes</i> [SNCD] et du <i>syndicat Force Ouvrière</i> [FO])

**GT Douanes 2030 du 18/12/2025 :**

## **Beaucoup... de bruit pour rien ?!**



*Énième chantier ? Cela laisse de marbre...  
... Et mieux vaut se prémunir des dégâts !*



**Syndicat SOLIDAIRE Douanes**

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

adhésion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)

**Un syndicalisme clair et sincère !**